

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11806
18 août 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES DEMANDES D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DE LA REPUBLIQUE DU CAP-VERT, DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE
SAO-TOME-ET-PRINCIPE ET DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE

1. A sa 1837ème séance, le 18 août 1975, le Conseil de sécurité était saisi des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Cap-Vert (S/11800), de la République démocratique de Sao-Tomé-et-Príncipe (S/11804) et de la République populaire du Mozambique (S/11805). Conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire, le Président du Conseil de sécurité a renvoyé les trois demandes au Comité d'admission de nouveaux Membres pour examen et rapport.
2. A sa 49ème séance, tenue le 18 août 1975, le Comité a examiné les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao-Tomé-et-Príncipe et de la République populaire du Mozambique. Tous les membres du Comité ont exprimé leur avis. Le Comité a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de sécurité d'admettre ces Etats à l'Organisation des Nations Unies.
3. En conséquence, le Comité a décidé de recommander au Conseil de sécurité d'adopter les projets de résolution ci-après :

A

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies
présentée par la République du Cap-Vert (S/11800),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Cap-Vert
à l'Organisation des Nations Unies."

B

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République démocratique de Sao-Tomé-et-Príncipe (S/11804),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique de Sao-Tomé-et-Príncipe à l'Organisation des Nations Unies."

C

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Mozambique (S/11805),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies."

